

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 mai 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier douze (12) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10423)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt du rapport financier 2015 du vérificateur externe
5. Acceptation du rapport financier 2015 du vérificateur externe
6. Adoption du règlement # 487-2016 – modification des conditions d'émission de permis
7. Adoption du règlement # 488-2016 – taxes service 911
8. Reddition de compte PAERRL 2015
9. Inscription au congrès de l'ADMQ 2016
10. Autorisation de vacances – Mme Sylvie Verreault
11. Changement de date – séance du Conseil municipal de juillet 2016
12. Embauche à temps plein du responsable de l'urbanisme – M. Pierre Fortin
13. Adoption du rapport d'activités annuelles - Service de sécurité incendie
14. Paiement frais de déplacement – garde lors du déneigement 2015-2016
15. Vérification des débitmètres – système de distribution d'eau potable
16. Achat de chlorure de calcium pour 2016
17. Nomination membre du comité organisateur du tennis
18. Emploi temporaire pour inspecteur Q-2, r.22
19. Demande d'ouverture de dossier chez Hydro-Québec – Ligne 69 kv circuit 684 Sept-Chutes
20. Inscription au Festival des pompiers de Charlevoix 2016
21. Étude préliminaire – réfection chemin du Curé
22. Demande de subvention à Recyc-Québec
23. Nomination sur comité de suivi du parc éolien
24. Correspondance et divers
25. Paiement des comptes
26. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10424)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 4 avril 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

### 3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, fait un résumé au Conseil municipal des principaux points traités à la MRC de La Côte-de-Beaupré lors de la dernière rencontre des maires. Il fait également un résumé des différentes conclusions émises dans le rapport fait par la firme Chamard concernant le PGMR de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au niveau de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., ceux-ci ont obtenu une aide financière pour revamper le chalet situé au Mont Aligori. Il mentionne également que la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré a contribué financièrement à l'achat d'une remorque pour leur motoneige. Monsieur Duclos fait également le résumé des statistiques d'achalandage lors de l'hiver 2015-2016 dans leurs sentiers.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré a accepté un frais supplémentaire, qui sera inclus dans le montant d'emprunt déjà octroyé pour la réfection des bandes et du système de réfrigération et ce, pour un nouvel équipement dans l'aréna.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé au Conseil municipal des interventions de la Sûreté du Québec et du service de sécurité incendie dans le dernier mois. Il mentionne également que les agents de la Sûreté du Québec mettront beaucoup d'emphasis sur la surveillance des nouvelles règles en matière de sécurité pour les cyclistes.

### 4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Marc Lachance dépose, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2015.

Des explications pertinentes ont été données au Conseil municipal par monsieur Racine, lors d'une rencontre de travail.

### 5. ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2015 DU VÉRIFICATEUR (Rés. # 10425)

Considérant que monsieur Marc Lachance a déposé, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe, M. Pierre Racine, pour l'année 2015 et que monsieur Racine a donné les explications pertinentes au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est en accord avec le contenu du rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

D'accepter le rapport financier 2015 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps préparé par monsieur Pierre Racine, c.a. et ce, tel que présenté.

### 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 487-2016 Modification conditions d'émission de permis (Rés. # 10426)

Considérant que le projet de règlement # 487-2016 vise principalement à mieux encadrer la construction de résidences en bordure de rues privées existantes à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en conformité avec les intentions du schéma d'aménagement et de développement révisé et entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut, par règlement, prévoir que, dans tout ou partie de son territoire, aucun permis de construction ne sera accordé à moins qu'une ou plusieurs conditions ne soient respectées ;

Considérant que le règlement actuel limite la construction de résidences en bordure d'un terrain adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement ;

Considérant que certaines rues privées existantes de la municipalité ne sont pas conformes aux dispositions du règlement de lotissement alors que des permis de construction ont tout de même été délivrés au cours des dernières années ;

Considérant que certaines rues privées existantes s'avèrent problématiques que ce soit par le fait qu'elles soient enclavées ou qu'elles présentent des largeurs insuffisantes afin d'assurer le passage des véhicules d'urgence ;

Considérant que la Municipalité est en processus de refonte réglementaire en concordance avec le schéma et que ces ajustements seront intégrés à la prochaine génération de règlements ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement et qu'un projet de règlement ont régulièrement été donnés à une séance de ce conseil tenue le 4 avril 2016 ;

Considérant qu'une consultation publique a régulièrement eu lieu le 2 mai 2016 afin de donner les grandes lignes de ce changement réglementaire aux personnes présentes ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le règlement # 487-2016 pourvoyant à amender le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 207-1991 afin d'y modifier les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

#### 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 488-2016 Taxes au service 911 (Rés. # 10427)

Considérant l'accord de partenariat signé le 29 septembre 2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et les municipalités afin que le montant de la taxe de financement des centres d'urgence 911 soit ajusté selon l'inflation et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

Considérant l'obligation à toutes les municipalités locales de modifier leur règlement et de le transmettre au Ministre avant l'expiration du délai fixé par celui-ci ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le règlement # 488-2016 pourvoyant à modifier le règlement # 421-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 911 soit et est adopté. Ainsi ladite taxe passera de 0,40 \$ à 0,46 \$.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

#### 8. REDDITION DE COMPTES PAERRL 2015 (Rés. # 10428)

Considérant que le ministère des Transports du Québec a octroyé une compensation de 5 350 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Que le Maire monsieur Majella Pichette et le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance soient et sont autorisés à signer les documents de cette reddition de comptes.

#### 9. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ 2016 (Rés. # 10429)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec. Les frais d'inscription sont de 503 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

#### 10. AUTORISATION DE VACANCES – MME SYLVIE VERREAULT (Rés. # 10430)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser madame Sylvie Verreault, secrétaire, à prendre trois (3) semaines de vacances consécutives à l'été 2016. Les semaines sont celles du 17 juillet, du 24 juillet ainsi que du 31 juillet 2016.

#### 11. CHANGEMENT DE DATE

Séance du Conseil municipal de juillet 2016 (Rés. # 10431)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps change la date de sa séance régulière de juillet 2016 pour que celle-ci soit tenue le lundi 11 juillet au même endroit; soit dans la salle du Conseil situé au 5 rue Leclerc.

#### 12. EMBAUCHE À TEMPS PLEIN DU RESPONSABLE DE L'URBANISME M. Pierre Fortin (Rés. # 10432)

Considérant que, le 7 janvier dernier, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a procédé à l'embauche d'un nouveau responsable de l'urbanisme en la personne de monsieur Pierre Fortin et ce, effectif à compter du 25 janvier 2016 ;

Considérant que, lors de la signature de son contrat de travail, une des conditions était qu'une période de probation d'une durée de trois (3) mois était accordée avant l'embauche à temps plein ;

Considérant que le 26 avril dernier, le Directeur général et Secrétaire-trésorier ainsi que les membres du Comité des relations de travail ont rencontré monsieur Fortin afin de faire une évaluation de rendement après les trois premiers mois ;

Considérant la conclusion de cette évaluation de rendement et la recommandation que le Comité des relations de travail a faites au Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la recommandation du Comité des relations de travail et du Directeur général et Secrétaire trésorier et procède à l'embauche à temps plein du responsable de l'urbanisme monsieur Pierre Fortin et ce, en date du 25 avril 2016. Les conditions sont celles déjà établies dans le contrat de travail signé par les deux parties, lors de l'embauche en janvier dernier.

### 13. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES Service de sécurité incendie (Rés. # 10433)

Considérant que, suite à une demande du ministère de la Sécurité publique, les municipalités doivent adopter leur rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie avant de le transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'à partir des rapports d'activités annuelles de chacune des municipalités, un rapport consolidé devra être préparé et adopté au Conseil des maires de la MRC pour ensuite être transmis au ministère ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques, tel que préparé par le directeur incendie et présenté aux membres du Conseil municipal.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

### 14. PAIEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT Garde lors du déneigement 2015-2016 (Rés. # 10434)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de payer les frais de déplacement que les deux personnes de garde pour le déneigement ont dû effectuer durant la saison hivernale 2015-2016 afin d'assurer une garde efficace ; le tout selon les formulaires de déplacement dûment remplis et selon les conditions établies au règlement # 428-2010.

### 15. VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES Système de distribution d'eau potable (Rés. # 10435)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède trois débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable afin de mesurer le nombre de mètres cubes d'eau utilisée ;

Considérant que la Municipalité doit remplir, à tous les ans, les rapports de Stratégie d'économie d'eau potable demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant l'obligation, pour que le rapport de 2015 soit accepté, que tous les débitmètres soit vérifiés ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire trésorier ainsi que par le responsable du réseau d'eau potable afin de trouver les firmes pouvant faire ce travail ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée afin d'effectuer la vérification des trois débitmètres que la Municipalité possède sur son réseau de distribution d'eau potable ; le tout selon la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier le 15 avril dernier. Le travail devra être planifié pour être synchronisé avec un autre client afin de couper les frais de déplacement.

#### 16. ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR 2016 (Rés. # 10436)

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies pour faire l'achat de chlorure de calcium en flocons pour l'année 2016 ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à faire l'achat de chlorure de calcium en flocons 80 % - 87 % de la compagnie Sel Warwick au prix de 21,91 \$ plus taxes. L'achat se fera en palettes de 35 sacs de 35 kg pour un maximum de trois palettes, dont une pourra être vendue à l'Association des propriétaires du Lac St-Tite.

#### 17. NOMINATION MEMBRE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TENNIS

Étant donné que plusieurs détails restent encore à confirmer, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

#### 18. EMPLOI TEMPORAIRE POUR INSPECTEUR SUR Q-2, R.22 (Rés. # 10437)

Considérant que, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, il y a de nombreux immeubles qui disposent d'installations septiques ;

Considérant qu'il est important que la Municipalité puisse avoir un inventaire détaillé, à jour et complet des installations septiques qui sont sur son territoire ;

Considérant qu'en décembre 2015, lors de l'ouverture du poste de responsable de l'urbanisme, le comité d'embauche avait rencontré une candidate qui avait de très bonnes connaissances sur l'application des normes du Q-2, r.22 ;

Considérant que cette personne est toujours admissible à un programme de subvention afin qu'Emploi Québec puisse défrayer une partie de son salaire ;

Considérant l'aide financière dont la Municipalité pourra bénéficier auprès d'Emploi Québec en lien avec cet embauche ;

Considérant l'analyse que monsieur Pierre Fortin, urbaniste, a effectuée afin que cette personne puisse travailler à monter ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à faire l'embauche de madame Francesca Tremblay comme Inspectrice en environnement afin de monter un dossier complet, détaillé et à jour sur toutes les installations septiques qui sont situées sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps. Cet emploi sera temporaire et d'une durée maximum de vingt-six (26) semaines. Les conditions d'embauche sont celles établies dans le contrat de travail à signer entre les parties.

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer tout formulaire avec Emploi Québec pour que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps puisse bénéficier de l'aide financière disponible.

D'autoriser également le Directeur général et Secrétaire trésorier à signer le contrat de travail.

**19. DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER CHEZ HYDRO-QUÉBEC**  
**Ligne 69 kv du circuit 684 Sept-Chutes (Rés. # 10438)**

Considérant que la ligne de 69 kv du circuit 684 Sept-Chutes - Saint-Tite traverse la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'à certains endroits cette ligne traverse des terrains privés vacants mais constructibles ;

Considérant la servitude, qu'Hydro-Québec possède pour cette ligne, qui empêche la construction de nouvelles résidences sur certains lots ;

Considérant qu'il est important pour la Municipalité de pouvoir faire profiter de tout terrain constructible à ses citoyens ;

Considérant que ce dossier avait été traité en 2007 et qu'Hydro-Québec avait conclu, à ce moment-là, que leurs orientations ne leur permettaient pas d'enlever les servitudes existantes ou de démanteler cette ligne de 69 kv ;

Considérant que les propriétaires touchés par le passage de cette ligne de 69 kv devront, eux aussi, faire une demande d'ouverture de dossier auprès d'Hydro-Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande à Hydro-Québec de rouvrir le dossier du passage de la ligne de 69 kv du circuit 684 Sept-Chutes - Saint-Tite afin de voir les possibilités à ce que cette ligne soit déplacée ou démantelée de sorte que les terrains touchés par le passage de cette ligne électrique ne puissent plus avoir de contrainte de construction.

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à signer la demande auprès d'Hydro-Québec et de faire le suivi auprès des propriétaires touchés pour qu'eux aussi puisse ouvrir ce dossier en leur nom.

**20. INSCRIPTION AU FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX 2016**  
**(Rés. # 10439)**

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de la brigade d'incendie de Saint-Tite-des-Caps au Festival des pompiers 2016 qui aura lieu cette année les 5, 6 et 7 août à Clermont. Le coût de cette inscription est de 165 \$.

21. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - RÉFECTION CHEMIN DU CURÉ  
(Rés. # 10440)

Considérant que le chemin du Curé est un chemin public appartenant à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que ce chemin, de par la nature de sa structure, a besoin d'un entretien régulier et coûteux ;

Considérant que si la Municipalité veut améliorer le chemin de façon adéquate et durable, elle se doit d'avoir un rapport préliminaire des travaux à exécuter, d'un ingénieur spécialiste dans ce genre d'infrastructures ;

Considérant la proposition qu'un ingénieur de la firme Tetra Tech QI Inc. a fait parvenir à la Municipalité pour réaliser ce rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de réaliser un rapport préliminaire relativement à la réfection du chemin du Curé. Ce rapport devra comprendre des recommandations de travaux à réaliser ainsi qu'un estimé de ces travaux. Le coût pour ce rapport préliminaire est de 2 000 \$ plus taxes.

22. DEMANDE DE SUBVENTION À RECYC-QUÉBEC

Ce point ne pourra être traité car ce type de demande de subvention ne vise pas les municipalités et celles-ci ne peuvent en faire la demande.

23. NOMINATION SUR COMITÉ DE SUIVI DU PARC ÉOLIEN (Rés. # 10441)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

De nommer les personnes suivantes au sein du Comité de suivi du parc éolien :

- représentant de la Municipalité : M. Majella Pichette ;
- représentant de la Municipalité substitut : M. Reynald Cormier ;
- représentant des citoyens : M. Ghislain Lachance.

24. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de remerciement de la présidente de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps pour les efforts que le Conseil municipal déploie afin d'aider à contrer la pauvreté dans sa municipalité.
- Une confirmation du Mouvement national des Québécois d'une contribution financière de 750 \$ pour l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste de juin 2016.
- Une invitation au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de mars de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la rencontre du mois de mars 2016 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie du mois de mars.



25. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10442)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'avril 2016 et totalisant la somme de 186 833,78 \$.

Salaires

Pér. du 03/04 au 09/04	11 879,39 \$	Pér. du 10/04 au 16/04	7 116,85 \$
Pér. du 17/04 au 23/04	5 726,24 \$	Pér. du 24/04 au 30/04	6 095,06 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10443)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 33.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier